



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2486

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2486**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise a été créée le 28 février 2000. La Communauté urbaine de Lyon en était l'un des membres fondateurs. Au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée de plein droit à la Communauté urbaine de Lyon au sein de l'association.

En 2017, l'association ALE a modifié ses statuts pour devenir l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon).

ALEC Lyon est une association de personnes morales actives dans les champs de la transition énergétique. Elle cherche à représenter le jeu d'acteurs territorial pour mettre en œuvre correctement les orientations définies par les pouvoirs publics.

Les adhérents sont aussi des partenaires techniques et financiers. Cette association a pour but de favoriser et d'entreprendre sous l'impulsion et le contrôle des membres adhérents et en complémentarité avec ceux-ci, des opérations visant à assurer :

- l'utilisation rationnelle des énergies et l'efficacité énergétique,
- le développement de la maîtrise de leurs usages, tels l'éclairage, le chauffage et le froid,
- la promotion et le développement des énergies renouvelables.

L'ALEC Lyon est composée de 4 collèges :

- collectivités territoriales,
- entreprises intervenant dans la production, la distribution ou la fourniture d'énergie,
- établissements publics, bailleurs sociaux, syndicats, fédérations et associations professionnelles,
- entreprises privées, universités, associations et personnes physiques œuvrant dans les domaines d'intervention de l'ALEC Lyon, organisations de défense des consommateurs, associations.

II - Modalités de représentation

1° - Assemblée générale

Au sein du collège des collectivités locales sont membres : le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), le Syndicat des transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon.

Chaque membre de l'association nomme une personne physique titulaire pour le représenter.

Les membres de l'association peuvent avoir les qualités de membre actif, de membre associé ou de membre d'honneur. Seuls les membres actifs possèdent une voix délibérative. Pour devenir membre, il faut adhérer à l'association et à son objet social et œuvrer dans un secteur d'activités en lien avec celui-ci.

Par délibération du Conseil n° 2015-0075 du 26 janvier 2015, la Métropole a désigné madame Hélène Geoffroy pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'ALEC.

2° - Conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 21 membres dont 8 dans le collège des collectivités locales. La Métropole dispose donc de 6 représentants titulaires et de 6 représentants suppléants au sein du Conseil d'administration.

Par délibération du Conseil n° 2015-0075 du 26 janvier 2015, la Métropole a désigné mesdames Hélène Goeffroy, Murielle Laurent, monsieur Bernard Moreton, madame Béatrice Vessiller, monsieur Jérôme Moroge, madame Anne Reveyrand, en tant que titulaires et madame Sandrine Runel, messieurs Eric Desbos, Pierre Curtelin, Romain Blachier, Christophe Geourjon et Michel Havard, en tant que suppléants, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ALEC.

Ce sont les membres du conseil d'administration qui élisent en leur sein les membres du bureau.

Compte tenu de la mise en place du nouvel exécutif de la Métropole, il est proposé au Conseil de procéder au renouvellement de l'ensemble de ses représentants soit 1 titulaire au sein de l'assemblée générale et 6 titulaires et 6 suppléants au sein du conseil d'administration de l'ALEC Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Designe :

a) - monsieur Roland CRIMIER en tant que représentant titulaire de la Métropole de Lyon pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la métropole de Lyon,

b) - les personnes listées ci-après en tant que représentants titulaires et suppléants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ALEC :

Titulaires	Suppléants
1 - M. Roland CRIMIER	1 - Mme Sandrine RUNEL
2 - Mme Murielle LAURENT	2 - M. Eric DESBOS
3 - M. Bernard MORETTON	3 - M. Pierre CURTELIN
4 - Mme Béatrice VESSILLER	4 - M. Romain BLACHIER
5 - M. Jérôme MOROGE	5 - M. Christophe GEOURJON
6 - Mme Anne REVEYRAND	6 - M. Mohamed RABEHI

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.

.